

CHARTRE SÉCURITÉ & SANTÉ



Une des premières priorités du groupe Vicat est de préserver la sécurité et la santé de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, et de toute personne intervenant sur ses sites.

Notre unique objectif est le « **zéro accident** ».

Je demande à chaque collaboratrice et à chaque collaborateur d'intégrer la sécurité dans son comportement quotidien. Soyez exemplaire et exigeant en matière de sécurité et de santé dans le strict respect des lois et des réglementations, ainsi que des incontournables et des standards du Groupe.

Le groupe Vicat met à disposition les moyens nécessaires pour prévenir les risques (formation, équipement de protection individuelle, ...). Le respect de cette charte fait partie intégrante de votre performance professionnelle. Tout manquement préjudiciable à votre sécurité et à votre santé, ou à celles d'autrui, doit être considéré comme une faute.

En étant engagés et responsables individuellement et collectivement, nous atteindrons le « **zéro accident** ».

GUY SIDOS
DIRECTEUR GÉNÉRAL

LES INCONTOURNABLES

- 1 PORTER** les EPI adaptés aux risques de l'activité et exigés par les consignes du site.
- 2 ANALYSER** les risques avant toute intervention.
- 3 METTRE EN SÉCURITÉ / CONSIGNER** les équipements avant toute intervention.
- 4 ÉLABORER** pour toute intervention d'une entreprise extérieure:
 - un Plan de Prévention (ou un permis de travail),
 - un Protocole de Sécurité pour toute opération de chargement ou de déchargement.
- 5 RESPECTER**
 - les règles du Groupe pour les déplacements à pied.
 - les règles de circulation du Code de la route et/ou du site pour les déplacements motorisés.
- 6 FORMER** les collaborateurs aux risques du poste à leur prise de fonction.